## COUR D'APPEL DU MANITOBA

#### COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA

## COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

#### **AVIS**

# 25 FÉVRIER 2022

# OBJET : PLAN DE TRANSITION DES TRIBUNAUX EN RÉPONSE AUX ORDRES DE SANTÉ **PUBLIQUE EN ÉVOLUTION**

Les trois cours du Manitoba sont en train de passer en revue l'allègement récemment annoncé des restrictions de santé publique. L'examen en cours se fait en privilégiant une approche convenablement adaptée pendant ce qui sera une période de transition au cours de laquelle les cours recommenceront à offrir des services judiciaires en personne. En se donnant comme objectif une réouverture complète le 27 juin, chaque cour annoncera dans les prochaines semaines une transition vers un niveau de service accru.

En gardant à l'esprit que les cours offrent un service essentiel, nous continuerons de maintenir un équilibre entre la santé et la sécurité de tous les utilisateurs des tribunaux et la nécessité de maintenir des services ouverts et accessibles. En tenant compte des recommandations du médecin hygiéniste en chef et du besoin de maintenir un système de justice solide et fonctionnel, le plan de transition prendra la forme d'une levée progressive des restrictions. Le plan s'appliquera à tous les tribunaux du Manitoba comme suit :

Personnes de confiance 18 avril 2022 : À compter du 18 avril, le nombre de personnes de confiance autorisées par accusé, victime ou enfant témoin passera de deux à cing.

Masque

**16 mai 2022 :** On continuera d'exiger le port du masque pour toutes les personnes qui se rendent dans les tribunaux de la province jusqu'au 16 mai. Des masques sont offerts à l'entrée de tous les tribunaux. À moins d'avoir une preuve d'exemption, les personnes qui ne portent pas de masque se verront refuser l'entrée ou seront invitées à guitter les lieux. À compter du 16 mai, le port du masque ne sera plus exigé, mais on continuera à le recommander comme moyen de réduire au minimum le risque de transmission de la COVID-19, sauf demande contraire du juge qui préside l'audience.

Accès du public

27 juin 2022 : L'accès illimité des membres du public aux tribunaux reprendra le 27 juin. À compter de cette date, il n'y aura plus de restriction liée à la COVID-19.

Afin de protéger tous les utilisateurs des tribunaux, d'autres mesures resteront en place indéfiniment, comme le renforcement des mesures de nettoyage des surfaces fréquemment touchées et l'utilisation de cloisons de plexiglas. Tous les utilisateurs des tribunaux sont invités à continuer de surveiller l'apparition de symptômes de maladie et d'éviter de se rendre aux tribunaux lorsqu'ils sont malades. Nous prions toutes les personnes présentes au tribunal de rester courtoises et respectueuses envers les autres. Les cours du Manitoba continueront de surveiller de près la situation en matière de santé publique et pourraient publier d'autres avis de modification du calendrier ou de réimposition de restrictions pour répondre à l'évolution de la situation.

Richard Chartier Glenn D. Joyal Margaret Wiebe

Juge en chef du Manitoba Juge en chef Juge en chef

Cour du Banc de la Reine Cour provinciale